

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

ABONNEMENT.
Saumur :
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Paris :
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :
A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 93; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 27 Mai 1880.

Chronique générale.

Le *Journal des Débats* a discuté longuement les chances de l'élection Blanqui à Lyon. Il reconnaît qu'on a voté pour Blanqui, précisément parce que Blanqui est inéligible; que « cette élection est un défi porté à la loi, aux Chambres et aux pouvoirs publics »; — que si Blanqui était amnistié « il perdrait aussitôt tous ses mérites », mais que « nous aurions le lendemain affaire à Trinquet ou à tel autre, et ainsi de suite jusqu'à l'amnistie totale ».

Il demande donc au gouvernement « de substituer une politique plus nette et plus arrêtée à la politique d'atermolements et de réticences qu'on pratique depuis quelques mois ».

« Quel a été le résultat de cette politique, sinon l'affaiblissement tous les jours plus sensible et l'éparpillement du parti modéré? Ce parti tombe dans le désarroi, et il nous semble même que quelques-uns de ses membres les plus respectables en perdent un peu la tête; nous les voyons, tout affolés, sur le point de se prêter à des manœuvres contre lesquelles ils auraient, il y a peu de temps encore, protesté avec indignation. Les groupes parlementaires sont disloqués; assistons-nous à l'enfantement d'une majorité nouvelle ou simplement à la ruine de la majorité ancienne et peut-être de toute majorité? Une majorité, en effet, ne peut se soutenir que par l'esprit de conciliation, et c'est l'esprit d'intolérance et de combat qui se montre partout. Cela est vrai de la Chambre, cela est vrai de certains groupes du Sénat, et cela commence à être vrai du pays. »

M. Waddington, qui, dans son récent voyage, a eu l'occasion de voir un grand nombre de diplomates de tous les pays, a dit à M. Grévy que les mesures contre les congrégations étaient désapprouvées à l'étranger, surtout à cause de leur extension qui leur donne le caractère d'une persécution générale.

On craint, à l'étranger, que l'exécution des décrets ne provoque des troubles considérables et capables de jeter la France dans une nouvelle révolution.

Les droites ont l'intention de faire une déclaration à la tribune ainsi conçue :

« Le gouvernement ayant cru devoir amnistier la grande majorité des membres de la Commune, et M. Blanqui ayant été deux fois élu député, la droite, respectueuse du suffrage universel même dans ses erreurs, vote la validation de son élection. »

Si toutes les droites se conforment à cette déclaration, l'élection de Blanqui sera validée.

La République française annonce que le conseil des ministres aurait définitivement fixé au 14 juillet la distribution des drapeaux aux troupes du gouvernement militaire de Paris et aux députations des régiments actifs et territoriaux de province. Le journal de M. Gambetta se félicite du choix de ce jour, qu'il considère comme un grand anniversaire national.

La République française a raison : le gouvernement ne pouvait mieux choisir, pour distribuer des drapeaux à notre armée, qu'un jour qui rappelle à la France une grande lâcheté. Le 14 juillet 1789, quelques malheureux invalides étaient massacrés par une population en délire; c'est là un anniversaire digne de la République.

La proposition de M. Loustalot, ayant pour objet d'attribuer aux conseils généraux une représentation prétendue proportion-

nelle à la population cantonale, a été adoptée, en deuxième lecture, à la faible majorité de vingt voix, après un remarquable discours de M. de Soland.

M. Ferdinand Boyer a ensuite ouvert l'importante discussion du projet de loi relatif à la suppression de la lettre d'obédience par un savant et éloquent discours.

Dans cette première séance, l'orateur s'est borné à étudier l'histoire de l'enseignement primaire depuis 1789 et de l'état de notre législation qui, depuis le commencement du siècle, a réglé les conditions de capacité de l'instituteur. Il lui reste à examiner spécialement la lettre d'obédience et à présenter l'ensemble de ses arguments contre le projet de loi.

Le prince Orloff, de retour à Paris, a repris possession de son poste, qu'il avait quitté depuis trois mois.

LES BIENFAITS DE L'EXPLOITATION PAR L'ÉTAT.

Un fait qui s'est passé récemment sur le réseau de l'Etat nous donne un avant-goût de ce que seraient l'exploitation et le service de nos chemins de fer, le jour où l'Etat se serait substitué aux grandes Compagnies; ce serait le règne des influences politiques dans un rayon qui doit leur être rigoureusement soustrait.

Un ingénieur ayant transmis à un chef de gare des instructions spéciales pour la bonne marche des services, cet employé, qui avait à se prévaloir des appuis politiques auxquels il devait sans doute sa situation, en référa à qui?... à un sénateur, lequel en référa au ministre. Le ministre, sur les observations du chef de gare, ne jugea pas utile de donner suite aux mesures proposées, dans l'intérêt du service, par un ingénieur responsable de la régularité de ce service. Il avait, en quelque sorte, les mains liées. Inutile de dire que l'ingénieur envoya immédiatement sa démission, ne voulant pas que sa responsabilité restât engagée là

où son droit d'initiative était dûment contesté.

A combien de faits de cette nature n'assisterions-nous pas, le jour où la politique se trouverait mêlée à l'exploitation des chemins de fer? (Courrier républicain.)

Les journaux racontaient, l'autre semaine, que le Président de la République venait de faire l'acquisition d'un fort important immeuble dans le quartier de l'Europe. Nous apprenons aujourd'hui, dit la Patrie, qu'il vient d'acheter, dans le Jura, une forêt d'une valeur de plus d'un million.

Il y a quelques jours, dit le Petit Marseillais, l'attention du parquet de Narbonne fut attirée par un manuscrit enjoignant à la municipalité d'interdire les processions. Ce placard était revêtu d'un cachet rouge parfaitement gravé et ayant pour exergue ces mots : Comité nihiliste de Narbonne, partout, nulle part.

Il a été fait des recherches pour savoir d'où provenait ce cachet nihiliste. On a fini par découvrir, à Marseille, le patron qui l'avait vendu. Pressé de questions, ce graveur a désigné la personne qui avait commandé le cachet nihiliste à un de ses voyageurs de passage à Narbonne.

LES PROCESSIONS.

Les municipalités radicales poursuivent leur œuvre d'interdiction avec une tenacité qui ferait croire qu'elles obéissent à un mot d'ordre. La liste est déjà trop longue des villes où l'exercice du culte public de la religion catholique est supprimé.

A Angoulême, les processions ont été interdites par un arrêté du maire où il est dit que, « vu l'état actuel des esprits, il est du devoir du maire de prévenir les troubles et l'agitation qui pourraient se produire. »

Une décision semblable a été prise par le fameux M. Testory, maire de Perpignan, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc., etc.

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

xv

Les Anglais avaient projeté une partie en mer. Nous allions nous embarquer : vivres et gens descendus dans la barque, voile déployée, nous filions. Les marins hélèrent le pilote et l'avertirent qu'un gros orage éclaterait dans la journée, qu'il serait prudent de rentrer au port. Il n'y avait ni nuée menaçante au ciel, ni souffle impétueux dans l'air; une faible brise du large gonflait modérément la voile et aucun signe précurseur ou sinistre n'épouvantait le nautonnier.

Nos Anglais, résolus à courir un danger plutôt que de manquer leur partie, se reposèrent sur l'habileté du vieux loup de mer qui dirigeait l'embarcation, bien que celui-ci leur ait dit sans ambages qu'ils feraient mieux de renoncer à leur plaisir, car il ne répondait ni de leur peau, ni de leurs planches, s'il survenait un grain, et on réapparait.

Un orage en Méditerranée m'effrayait. La Méditerranée est la reine des mers, reine

pleine de séduction et d'attraits, mais reine despotique.

Mêlez-vous de ses douces vagues bleues qui lèchent amoureusement le sable d'or de ses rivages ensoleillés, et s'endorment le soir langoureuses, le firmament au front. Elles sont si femmes!...

Les avez-vous observées? Elles en ont les coquetteries, les grâces félines, les colères nerveuses, les jalousies féroces que rien ne justifie parfois.

Ne les redoutez pas lorsque, craintives et soumises, elles se coulent sous l'aile du navire par un ciel sombre avec l'onctueux de l'huile, le frolement du velours; l'esprit de contradiction les anime, elles resteront indolentes et souples à vos pieds; mais tenez-vous sur vos gardes quand, par un temps calme, elles s'ébattent autour de vos rames, s'approchent une à une du bord comme de jeunes filles curieuses et s'exhaussent les unes sur les autres pour vous apercevoir et vous solliciter à les suivre, en déposant, dans la main que vous leur abandonnez, leurs chauds baisers de sirènes; si vous répondez à leurs caresses, les coquettes n'en veulent plus. Capricieuses, fantasques, les voilà qui vous boudent. Elles s'éloignent, reployant leurs basquines d'argent qu'elles agitaient comme des éventails de plumes, pour rafraîchir l'atmosphère et poudrer vos cheveux des perles qui frappent leurs dentelures arrondies. De petits sifflements vipérins succèdent aux murmures réguliers et

plaintifs de leur haleine. Une colère s'éveille en elles; elles grondent, se renflent, écumant noir, s'élançant et entr'ouvrent leurs abîmes à des profondeurs incommensurables, où elles vous précipiteraient si Dieu ne leur disait : Tu n'iras pas plus loin. Puis, souriantes de votre terreur, soudain elles s'apaisent, s'évanouissent pour reparaitre en sirènes calmes et amies, baiser ce qu'elles mordaient, adorer leur haine, être esclaves après avoir été maîtresses, enfin, femmes, femmes, femmes!

Entre femmes on se juge. Je jugeais la Méditerranée, et n'étais pas très-tentée de m'aventurer sur la capricieuse. Camille, aussi hardie que les Anglais, me retint par ma robe.

— Bah! viens donc, Linette, sit-elle, ce sera si amusant. Nous dînerons dans l'île, nous boirons le champagne sur l'herbe et nous pompadourerons à l'ombre des bois. Percy a sa flûte.

— C'est bien Watteau.

— Pur Watteau teinté de Boucher et relevé de Greuze.

— Mais l'orage? interjetai-je.

— L'orage est le séduisant sujet d'une Arcadie. Nous nous ferons des parapluies des palmiers, et, d'une hutte en pisé, une chaumière indienne; si tu y tiens le moindrement, tu feras Virginie, et Percy, qui te transperce de son admiration, sera ton Paul; tu l'encadreras dans la jupe ballonnée par Eole.

— Miss Hélène, interrompit sir James, monsieur votre père n'étant pas avec nous, si vous avez peur...

— Peur? fis-je, en relevant la tête; vous dites à un Française qu'elle a peur.

— Peur raisonnable, miss, nous sommes exposés à une tempête; retournez prudemment avec madame Her.

Si les vagues sont femmes, les femmes sont vagues. Le baronnet me désirait à terre, je pris place dans le bateau en disant au pilote de mon plus grand contrat : « Gouvernez! nous avons le vent en poupe et nous l'aurons jusqu'à minuit. Neptune nous protège. »

La Méditerranée se montra bonne mer de famille; élémentaire et bénigne, elle nous berça discrètement, et le bruissement harmonieux de ses flots accompagna ossianesquement nos barcarolles.

Une brise fidèle, favorable à nos vœux (style de romance), nous poussa vers l'île, où nous débarquâmes nos personnes, sans oublier les paniers de comestibles apportés par les fils d'Albion. Un pareil oubli n'eût pas été naturel, si, d'après le dire de sir James, « des Anglais sans provisions sont des corps sans âmes. »

La journée se passa agréablement, puisque l'on trouve agréable de pêcher la crevette dans des flasques vaseuses, qui recèlent des pinces de crabes, amateurs de vos ronds de jambes, de courir

Donnons cependant en passant un bon point au conseil municipal socialiste de Narbonne, qui a su se montrer plus libéral et plus indépendant que celui du chef-lieu. Malgré les pétitions qui lui avaient été adressées, il a décidé à l'unanimité moins deux voix que les processions auraient lieu suivant l'usage traditionnel.

Pendant qu'à Paris les édiles et le nouveau directeur de l'Assistance publique s'appliquent à bannir des hôpitaux toute démonstration religieuse, l'autorité maritime de Rochefort maintient avec une louable énergie la procession séculaire de la Fête-Dieu. Par son ordre, cette auguste cérémonie aura lieu, comme d'habitude, dans l'intérieur de l'hôpital militaire, et, de plus, il a été décidé que la musique du 3^e régiment d'infanterie de marine y assisterait et que l'entrée de l'hôpital resterait ouverte au public.

A Arras, l'adjoint faisant fonctions de maire a interdit les processions, la veille même du jour où plusieurs paroisses des environs devaient venir à un pèlerinage célèbre, celui de N.-D. des Ardents.

L'arrêté de cet adjoint conséquemment invoque les lois de 1790 et de 1837. Il ne renferme que deux considérants. Les voici :

« Considérant qu'il est prudent de prévenir, au lieu de les réprimer, les rixes et conflits qui pourraient se produire sur la voie publique, à l'occasion de la neuvaine de Notre-Dame des Ardents ;

» Considérant que les processions de la Fête-Dieu, consacrées par l'usage, ne peuvent donner lieu à aucune manifestation contraire... »

Notez que la ville d'Arras est la plus paisible qu'on puisse imaginer. D'autre part, l'affirmation de l'adjoint faisant fonction de maire est tellement catégorique que le magistrat municipal doit être dans le secret de quelque machination organisée par les républicains, ses amis, contre les pèlerinages de Notre-Dame des Ardents. Autrement, comment saurait-il que les rixes et conflits ne peuvent se produire à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu ?

Le mécontentement provoqué par l'arrêté est général. Il le sera bien plus encore lorsque le public saura que la moitié des conseillers municipaux était absente ; que, sur cette moitié, dix sur douze peut-être n'avaient pas de motifs connus de s'absenter et par conséquent ont cherché à esquiver la brûlante question à l'ordre du jour ; et que finalement le vœu d'interdiction des processions a été émis par 42 membres sur 27 qui composent le conseil municipal.

M. l'adjoint d'Arras est certain que, chez lui, les processions du Sacre ne peuvent donner lieu à aucune manifestation hostile ; mais, à Montpellier, c'est tout le contraire, le maire du chef-lieu de l'Hérault, pour interdire les processions de la Fête-Dieu, dit dans son arrêté que, « vu l'état des esprits, les processions pourraient donner lieu à de sérieux conflits. »

sous un soleil sénégalien, de plages rocheuses en plaines tondues, de manger, sur le sein de notre nourrice commune, des sandwiches rassis, des tartes aux fruits verts, des pâtés de gibier monstres, mais incuits, des plumcakes assaisonnés de chenilles, sauterelles, fourmis et autres épices obligatoires, et de boire des vins chauffés aux trente-cinq degrés Réaumur à l'ombre des bois de Camille, sous lesquels nous pompadourâmes avec des amours de moustiques qui nous dévoraient et se noyaient dans nos coupes de champagne.

La flûte de Percy, incomparablement inférieure à la lyre d'Orphée, sans pouvoir sur ses insectes trop sociables, chanta les délices de la vie pastorale aux échos d'alentour, qui nous les redirent, comme si nous ne les apprécions pas à nos dépens.

Le soir, rassasiés de tartes, de bois, de moustiques de galets, de mousses brûlées, on se rembarqua.

Quelques nuages glissaient au ciel, de légères raffales bridaient la voile, le vent tournait. Ce n'était encore rien, et, jusqu'à moitié route, nous étions joyeux. Mais là, hélas ! Les prédictions des mariners se réalisèrent : la tempête fondit sur nous, rapide comme le simoun. Notre bateau, son mât fendu, sa voile lacérée, plongeait de droite, de gauche, de l'avant, de l'arrière, et se livrait à des vaissés frénétiques.

(A suivre.)

AUGUSTA COURRY.

Ce ne sont pas, cependant, les catholiques qui troubleraient les processions. Alors, M. le maire avoue qu'il est incapable de maintenir l'ordre parmi les libres-penseurs.

Ce qu'il y a de plus clair dans tout ceci, c'est que les maires républicains qui, depuis l'an dernier, interdisent les processions, n'ont aucun motif sérieux et valable pour agir de la sorte. Il est vraiment déplorable que nos potentats municipaux aient pleine et entière liberté pour lancer, suivant leurs caprices, des arrêtés despotiques qui froissent les populations et ne trouvent d'approbateurs que dans une infime minorité d'habitants.

La Sœur Denis.

Dans les derniers jours de septembre 1873, raconte un officier de marine dans le *Nouvelliste d'Algérie*, huit hommes portaient à grand-peine à l'hôpital de Camps Jacob (Guadeloupe) un pauvre lieutenant d'artillerie, M. Lahérad.

Notre malheureux camarade avait commis l'imprudence, à cette époque de l'année, de sortir en képi pour se rendre à la pension, et, au milieu de nous, en se mettant à table, il venait de tomber, frappé d'insolation.

Un accès pernicieux se déclarait, d'une force telle que, si ce n'est au Gabon, disait notre médecin principal, il n'avait jamais rencontré de cas semblables ; et encore étaient-ils rares.

Le mal était violent ; les remèdes furent de même. — Je ne retracerai pas ici les péripéties de l'accès, ni la conduite du médecin, M. Griffon du Bellay. Elle fut au-dessus de tout éloge. Je dirai seulement que, pendant neuf jours, notre pauvre ami resta étendu par terre dans une salle d'hôpital, le corps mis à vif par les vésicatoires et roulé dans des feuilles de bananier. Pendant ces neuf jours d'agonie terrible, six hommes se relevaient de deux en deux heures pour maintenir le malade qui se tordait en rugissant comme un damné.

Les malheureux troupiers, en accomplissant ce triste devoir, détournaient la tête, tellement les impressionnait le martyre de leur officier.

Le neuvième jour, à trois heures, en rendant son dernier soupir, Lahérad cessa seulement de se débattre ; il n'avait pas repris connaissance depuis le moment où il était tombé.

Pendant ces neuf terribles journées, la sœur Denis (sous ce modeste nom s'en cache un grand) resta à genoux au chevet du malade.

Pendant deux cent seize heures, elle ne le quitta que pour aller prendre quelque nourriture, mais pas un instant de repos, soutenant toujours la vessie glacée et le crâne dénudé, sanguinolent de l'officier.

Elle fit notre admiration à tous, et les soldats qui à chaque instant venaient prendre des nouvelles, s'en retournaient en murmurant :

— Pauvre petite sœur Denis ! rude femme tout de même. Où diable prend-elle la force de rester ainsi ?

Voilà cependant les femmes contre lesquelles ces hommes forts, qu'on appelle des journalistes républicains, cherchent à soulever l'opinion publique.

Après avoir prodigué les coups de pied de l'âne à nos maréchaux, à nos généraux, il faut maintenant que ces réformateurs au petit pied, ces Don Quichotte, enfourchent un nouveau Rossinante pour lutter contre la soutane du prêtre ou la coiffe de la religieuse.

Ces gens-là ont fait une telle économie de courage et de bravoure en 70-74, qu'aujourd'hui ils en ont une exubérance extraordinaire ; elle les pousse, malgré eux, j'en suis sûr, à guerroyer toujours (la plume à la main, entendons-nous bien).

Vous voulez la suppression des Sœurs dans les hôpitaux ? On voit bien, messieurs, que jamais vous n'y êtes entrés, dans les hôpitaux. Quand vous aurez remplacé nos gardes-malades par des infirmières à cent sous, voulez-vous connaître le résultat que vous aurez obtenu ?... Il est bien simple.

Prenons d'abord le temps le plus facile, la période sans épidémie.

Vos infirmières, mariées, mères de famille, accompliront strictement leur tâche de telle à telle heure, mais vous ne pourrez

empêcher que leur idée constante soit l'heure de la sortie.

Aux repas, en distribuant à chaque malade la nourriture qui lui revient, l'infirmière pensera : « C'est ça qui ferait plaisir à mon homme, ou qui ferait du bien à mon petit. »

Ce sentiment est bien naturel, mais qu'en arrivera-t-il ? C'est que, si elle le peut, l'infirmière rognera la portion, car s'il y a des restes, et qu'elle ne soit pas de service de nuit, elle cherchera à emporter le soir un peu de ce bien-être à la maison.

La nuit, elle fera ses rondes ; mais ne lui demandez pas de veiller ; croyez-vous que pour vos cent sous elle va s'échiner, ça ne serait pas à faire.

Prenons maintenant la période d'épidémie. A la rue de Sèvres, vous venez de voir le savoir-faire de vos infirmières.

On a chassé les Sœurs, et les infirmières ont pris possession de la place, l'épidémie est arrivée, et les infirmières se sont envolées comme des perdreaux ; il a fallu transporter les malades dans un hôpital voisin, où il y a des Sœurs.

Or, remarquez, qu'est-ce que sera tout-à-l'heure une petite épidémie de variole, lorsqu'il s'agira de venir dans nos hôpitaux à nous autres, à Mytho, Baria, Whine-long, lutter contre la dysenterie ; à Dakar, Saint-Louis, Gorée, Mayotte, lutter contre la fièvre jaune ; à Cayenne, sur un pénitencier comme l'Ilet-la-Mère, par exemple, où quatre sœurs, au milieu de cinq cent trente forçats, luttent contre une fièvre jaune presque en permanence ; demandez aux médecins de marine qui s'y trouvent s'ils voudraient de vos infirmières ; et, s'ils vous répondaient oui, où en trouveriez-vous des infirmières, et à quel prix les paieriez-vous, une fois trouvées ?

Cessez donc, messieurs, de discuter ce que vous ne connaissez pas et ne pouvez connaître ; respectez ce qui est respectable, et ne cherchez pas à salir de votre bave immonde ce qui ne peut faire naître que l'admiration de ceux qui sont appelés à le connaître.

N'oubliez pas si vite que, pendant la dernière guerre, les Frères ignorantins que vous abhorrez tant, la religieuse que vous attaquez aujourd'hui, ont arrosé nos champs de bataille de leur sang, et qu'ils n'ont jamais failli devant la tâche pacifique et courageuse qu'ils s'étaient volontairement imposée.

Je les ai vus tomber à côté du blessé qu'ils soignaient, et si à cette époque, vous, hommes, vous n'aviez pas perdu votre temps à griffonner du papier, au lieu d'être au feu, ce que vous auriez vu vous aurait ôté l'envie de débiter aujourd'hui autant de sottises.

Tout le monde y aurait gagné.

SENÉCHAL.

Ex-officier d'infanterie de marine.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous écrit de Paris, 24 mai :

« La Société nationale d'encouragement au Bien a distribué ses récompenses, hier, dans sa séance solennelle tenue au Cirque d'Hiver, et présidée par l'honorable M. Giraud, député des Deux-Sèvres.

» Nous sommes heureux de faire connaître que deux de nos compatriotes ont reçu médaille et diplôme, savoir :

» M. PAUL PROUTEAU, de Fontevault, que nos lecteurs connaissent déjà d'ailleurs, pour services rendus à la presse, comme rédacteur et fondateur, dit le livret, de divers journaux littéraires et scientifiques, — et M^{lle} MARIE BASSET, de Bagné, près Corné, pour être, depuis 30 ans, au service des mêmes maîtres, auxquels elle ne cesse de donner les meilleures preuves d'un dévouement sans bornes par sa conduite, sa probité et son application constante à remplir tous ses devoirs.

» Nous remercions sincèrement la Société d'encouragement au Bien de n'avoir point oublié notre département dans sa riche nomenclature de bonnes œuvres et de nobles dévouements.

» Mais ceci nous rappelle que Saumur possède aussi les moyens de décerner des récompenses, et nous ne serons point indiscret probablement en demandant à nos Édiles ce que deviennent les Fondations de notre honorable compatriote, M. COUSCHER, à la Mairie comme à l'Hôpital de notre ville. »

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Nous apprenons que des changements

considérables vont s'opérer, en Maine-et-Loire, dans le personnel des inspecteurs primaires.

» M. Michelet, inspecteur à Angers, admis à faire valoir ses droits à la retraite, serait remplacé par M. Spal, inspecteur à Cholet.

» M. Détriché, inspecteur à Saumur, et M. Colomb, inspecteur à Baugé, seraient transférés à un autre poste.

» M. Colomb, envoyé à Civray (Vienne), serait remplacé à Baugé par M. Hamon, maître-adjoint à l'École normale.

» M. Chevalier, inspecteur à Segré, est le seul que n'atteignent pas ces divers changements. »

D'après la note du *Journal de Maine-et-Loire*, M. Détriché, comme M. Michelet, serait admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Théâtre. — Hier, nous annoncions, pour le dimanche 13 juin prochain, une représentation de M. Germain, des Variétés de Paris, accompagné de seize artistes du même théâtre.

Mais, d'ici là, deux autres représentations seront données sur la scène saumuroise.

La première, — mercredi 2 juin, croyons-nous, — sera composée de la nouvelle pièce de Sardou, *Daniel Rochat*, jouée par la compagnie dramatique de M. Charles Nasset.

Deux jours plus tard, M^{lle} Marie Dumas, la célèbre conférencière et elle-même actrice excellente, viendra nous offrir trois des plus jolies pièces de son répertoire. La représentation sera précédée d'une conférence faite par M^{lle} Marie Dumas sur l'émancipation de la femme.

Saint-Clément-des-Leves. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, le feu a détruit une meule de paille et du bois chez M. Louis Bigot, demeurant au Pas-du-Père, commune de Saint-Clément, sur le bord du chemin, à 45 mètres de l'habitation du sieur Cirot. La perte est couverte par une assurance au *Soleil*.

LONGUÉ.

M. le curé de Longué (Maine-et-Loire) a adressé la lettre suivante au ministre des cultes :

« Monsieur le ministre,

» J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur un fait qui s'est passé à Longué, le 16 mai dernier, et qui porterait une véritable atteinte au libre exercice du culte, s'il prenait la forme d'un droit.

» M. le préfet de Maine-et-Loire était en tournée de révision à Longué, le samedi, veille de la Pentecôte. Le lendemain avait lieu la communion de nos enfants. Des exercices religieux préparatoires à cette communion devaient réunir les enfants à l'église à différentes heures fixées d'avance.

» M. le préfet arrive à Longué à dix heures. Il manifeste aussitôt l'intention de visiter l'école communale laïque des garçons, à une heure. M. l'instituteur, d'après ce qu'on m'a rapporté, lui fait observer qu'à ce moment il y aura une instruction à l'église pour les enfants des communions, et qu'il doit y conduire les siens. M. le préfet n'en persiste pas moins à choisir cette heure pour sa visite officielle. J'en suis immédiatement prévenu par M. l'instituteur. Je m'en étonne, mais je me résigne, tout en plaignant les enfants. Je ne fus donc pas surpris de leur absence à cette première instruction.

» M. le préfet quitte Longué à trois heures. J'avais une seconde et dernière instruction à trois heures et demie. Les enfants de M. l'instituteur n'y paraissent pas. Ils ne viennent à l'église qu'à quatre heures et demie, lorsque tous les enfants des communions des autres écoles étaient partis. M. l'instituteur proteste alors que ce n'est pas sa faute et qu'il a dû retenir ses enfants en classe jusqu'à l'heure fixée par l'autorité. Il était inutile et impossible d'avoir immédiatement des explications à ce sujet. Nous nous empressons de donner nos soins à ces pauvres enfants, privés ainsi des deux instructions dont ils auraient eu si grand besoin la veille de leur communion. Mais, le lendemain de la Pentecôte, je crus devoir écrire à M. l'instituteur la lettre suivante :

« Monsieur l'instituteur,

» Il s'est passé samedi, à Longué, un fait regrettable et contraire au règlement officiel des écoles de Maine-et-Loire, qui oblige l'instituteur à en-

» voyer, à conduire ou à faire conduire les enfants
» aux offices et aux exercices religieux. Or, les ins-
» tructions préparatoires à la première commu-
» nion et surtout la veille de la première commu-
» nion sont un exercice religieux au premier chef.
» Veuillez donc avoir la bonté de me dire sur
» qui pèse la responsabilité de l'absence de vos en-
» fants aux instructions de 1 heure et de 3 heures
» le 1/2, samedi dernier.
» Agréer, Monsieur l'instituteur, les sentiments
» de haute considération avec lesquels je suis
» Votre très-humble serviteur.
» J. MASSONNEAU, curé de Longué. »

» Cette lettre, Monsieur le ministre, est
restée jusqu'à présent sans réponse.

» Si l'on tient à ne pas me dire par qui
ces enfants ont été maintenus en classe la
veille de leur communion, et si par consé-
quent on m'ôte la possibilité de m'adresser
directement aux véritables auteurs de cette
contravention au règlement, je dois me faire
auprès de vous, Monsieur le ministre, l'in-
terprète des parents chrétiens de ma paroisse
et vous exprimer à ce sujet leurs plaintes et
leurs désirs.

» Je demande donc, en leur nom et au
mien, que les enfants confiés à l'instituteur
laïque ne soient point empêchés d'assister
aux instructions préparatoires de la commu-
nion. En agissant et en parlant ainsi, Mon-
sieur le ministre, nous usons d'un droit et
nous remplissons un devoir.

» Vous saurez apprécier, Monsieur le mi-
nistre, le motif qui me dirige dans cette cir-
constance, et nous n'aurons plus désormais
à craindre de pareils procédés.

» Daignez agréer, Monsieur le ministre,
le respect profond avec lequel j'ai l'honneur
d'être votre très-humble et très-obéissant
serviteur.

» J. MASSONNEAU,

» Curé de Longué, chanoine honoraire.

» 21 mai 1880. »

BAUGÉ.

La Chambre de discipline des notaires de
l'arrondissement de Baugé, pour l'année
1880-1881, est composée de la manière sui-
vante :

M. Verneau, notaire à Verneuil, président.
M. Rabouin, notaire à Seiches, syndic.
M. Goupil, notaire à Baugé, rapporteur.
M. Blanchet, notaire à Baugé, secrétaire.
M. Faivre, notaire à Banné, trésorier.
M. Benardeau, notaire à Moulherne, et
M. Rogeron, notaire à Beaufort, membres.

CHOLET.

Le 19 de ce mois, vers onze heures du
soir, le sieur Papin, âgé de 29 ans, demeu-
rant à Tréménines, se rendait à Cholet,
lorsqu'il fut attaqué sur la route, à un kilo-
mètre environ du bourg de Nuaille, par deux
individus qui lui demandèrent la bourse ou
la vie. Il lutta, parvint à se débarrasser des
malfaiteurs et prit la fuite jusqu'à Nuaille,
où il est arrivé sans être aucunement in-
quiété.

Les auteurs de cette agression, qui por-
taient tous les deux des blouses blanches,
sont activement recherchés.

Le sieur Papin a eu une partie de ses vé-
tements déchirés.

ANGERS.

Le *Courrier d'Angers* a publié la lettre sui-
vante :

« Une seconde édition de la pluie d'ar-
gent du faubourg Saint-Michel a lieu dans
notre ville, vis-à-vis le presbytère de Saint-
Serge, et je tiens à porter le fait à votre con-
naissance.

» Vendredi dernier, cinq sous seulement
furent trouvés en cet endroit, mais, hier sa-
medi, cela changea de note.

» La dame E... trouva quatre pièces de
un franc. Sur chacune d'elles étaient gravés
quelques mots tracés par une pointe de cou-
teau. Ces traits n'étaient qu'à peine visibles
à l'œil nu, mais avec une loupe on y voit
très-bien ce qui suit sur l'une des pièces :
L. V. — Que veut dire ceci ? Bien des choses
peut-être dans l'esprit de certaines gens (?)
Sur une deuxième : « Guerre Civile » (?). Sur
une troisième : « 93 » (!), et sur la qua-
trième : « A bas Bachelot ! »

» M. Bachelot, c'est le curé de Saint-
Serge, l'homme le plus rempli de charité,
de mansuétude et de dévouement qu'il soit
au monde.

» Ce fait, dans l'époque que nous traver-
sons, ne peut être une plaisanterie ; c'est
un acte de haine évidemment et qu'il suffit
de signaler pour le qualifier.

» Où donc, en République, est allé se ré-

fugier la sécurité publique et que veulent
dire ces menaces ? »

MONTMORILLON.

Le tribunal de Montmorillon (Vienne) a
rendu son jugement dans l'affaire des Sœurs
de Moussac-sur-Vienne, contre M. Blondet-
Desbordes, maire de Nérignac.

Le tribunal a condamné Blondet-Desbor-
des à 25 fr. d'amende et à 1,000 fr. de dom-
mages-intérêts.

La *Petite République* et la *Justice* ont été
condamnées l'une et l'autre à 16 fr. d'a-
mende et 500 fr. de dommages-intérêts.

L'*Avenir* est condamné à payer 16 fr. d'a-
mende et 400 fr. de dommages-intérêts.

Le tribunal a ordonné de plus l'insertion
du jugement dans les journaux incriminés
et dans ceux de Poitiers.

TOURS.

Nous avons donné le texte de la protesta-
tion adressée par le commerce local à M. le
maire de Tours. De leur côté, les habitants
de la Tranchée ont rédigé la pétition sui-
vante adressée à M. le maire de Saint-Sym-
phorien-extra. On ne doute pas que les désirs
exprimés par les signataires ne soient bien
accueillis par ce digne et honorable magis-
trat.

« A M. le Maire de la commune de Saint-
Symphorien-extra.

» Les habitants de la Tranchée, soussi-
gnés, ont l'honneur de vous exposer que,
par un arrêté que rien ne justifie et contre
lequel, aujourd'hui, tout le commerce de la
ville proteste, M. le maire de la ville de
Tours interdit toutes les processions reli-
gieuses, dans l'étendue de la commune qu'il
administre.

» Nous nous plaçons à croire, Monsieur
le Maire, que cette mesure, que nous ne
voulons pas qualifier ici, ne nous atteindra
pas et ne peut en effet nous atteindre, mal-
gré la réunion de notre paroisse à celle de
Saint-Symphorien-intra ; aussi venons-nous
vous dire que nous espérons bien, diman-
che prochain, jour de la Fête-Dieu, voir no-
tre belle procession gravir la rampe de la
Tranchée, comme d'habitude, et y attirer,
ainsi que tous les ans, une foule de plus en
plus nombreuse et plus que jamais avide de
ces magnifiques et imposantes cérémonies
qu'accompagnent toujours le respect le plus
grand et l'ordre le plus parfait.

» A la Tranchée, le 23 mai 1880. »

FONTENAY.

Un affreux accident, arrivé ces jours der-
niers, vient de plonger dans la désolation
une des plus honorables familles de Fon-
tenay-le-Comte (Vendée).

Une jeune fille, âgée de 48 à 49 ans,
M^{lle} M..., ayant voulu, à la veille d'une so-
rée dansante, nettoyer une paire de gants
avec de l'essence de pétrole, eut l'imprudence
de faire cette opération le soir, et à la lu-
mière d'une lampe également alimentée avec
du pétrole.

S'étant sans doute trop approchée de la
cheminée de la lampe, elle se vit dans un
clin d'œil entourée de flammes sans rien
avoir sous la main pour les éteindre.

Aux cris poussés par la malheureuse
jeune fille qui, de douleur, se roulait sur le
parquet de sa chambre, sa mère accourut
et parvint à arrêter les progrès du feu. Mais
déjà il avait fait de terribles ravages, et tout
particulièrement sur les bras, dont l'un, —
le gauche — est horriblement calciné.

La pauvre victime est en proie à d'atroces
souffrances, mais on espère néanmoins pou-
voir conjurer un funeste dénouement.

M. de Montluc, préfet du Morbihan, vient
d'infliger aux Frères de l'école communale
de Saint-Caradec d'Hennebont une suspen-
sion de trois mois avec privation de traite-
ment, sous le prétexte qu'ils mettaient les
enfants à genoux, en leur faisant embrasser la
terre. Le préfet du Morbihan donne à cette
punition le nom de *châtiment corporel*.

Quel nom M. de Montluc donnerait-il
donc au martinet ou aux coups de règle
sur les doigts ? Sont-ce des châtements cor-
porels ?

On nous assure pourtant que ce genre
de punitions n'est pas rare, même dans les
écoles laïques communales de Nantes.

Eh ! mon Dieu ! nous comprenons qu'une
malheureuse sous-maitresse, seule pour
diriger une classe de cent dix petites filles

qui ne sont pas toujours des modèles de
docilité, soit parfois très-embarrassée ; sa
patience peut bien être de temps en temps
à bout, et nous ne lui ferons pas un crime
d'un léger coup de martinet.

Mais ce qui nous étonne, c'est qu'on
ferme si volontiers les yeux sur les procédés
des maîtres laïques, tandis qu'on ne passe
aucune peccadille aux Frères et aux religieu-
ses.

La République a-t-elle donc deux poids
et deux mesures ?

Le 6^e hussards, en garnison à Pontivy,
est envoyé à Bordeaux ; il est remplacé par
le 7^e hussards, actuellement à Bordeaux.

On sait que les sous-officiers du 6^e hus-
sards ont commis le crime abominable de
dépasser la voiture de M. de Montluc, préfet
du Morbihan.

Mais il faut avouer que les transférer de
Pontivy à Bordeaux est une punition assez
douce.

Autre nouvelle militaire. Le conseil mu-
nicipal de Fontenay-le-Comte aurait de-
mandé au ministre de la guerre que le colo-
nel Rousseau, qui vient d'être nommé gé-
néral, fût remplacé à Fontenay par un officier
agréable audit conseil.

En vérité, ces radicaux ne doutent de
rien !

PROPHÉTIES DE NICK.

Voici, d'après Nick, les probabilités du
temps pour le mois de juin :

A cause de la déclinaison boréale ascen-
dante assez élevée du soleil et des planètes,
les bourrasques se formeront le plus sou-
vent dans l'hémisphère austral, et celles qui
se produiront dans notre hémisphère sévi-
ront ordinairement sur l'Irlande et sur la
Norvège, au début des périodes critiques
indiquées plus loin ; elles se feront sentir
plus ou moins chez nous.

Par suite, le mois de juin présentera les
caractères suivants sur la France et sur les
pays voisins situés sous les mêmes lati-
tudes :

Première dizaine. — Temps variable,
assez accidenté, notamment sur les zones
du nord et du centre, avec variations brus-
ques, refroidissement, orages épars vio-
lents, ondées ou coups de vent, selon les
contrées, vers le — « 1^{re} (?) 3, » — nœud
ascendant, D. Q. ; le — « 7 (?) 9, » — lu-
nestice boréal, apogée, N. L.

Deuxième et troisième dizaines. — Temps
plus stable, relativement assez beau, prin-
cipalement sur la zone méridionale ; cha-
leurs vives, puis refroidissement vers la fin
du mois. Quelques orages épars violents,
ondées ou coups de vent çà et là, vers le
— « 12, 14, 16, » — nœud descendant,
P. Q. ; le — « 20 (?) 22, » — lunestice
austral, périgée, P. L. ; le — « 27 (?) 29, »
— nœud ascendant, D. Q.

Cela à un ou deux jours près, selon la
position géographique des localités, tantôt
sur une zone, tantôt sur un autre. Grêle
à redouter à chaque période, crues locales
après. Eclaircies entre et durant les pé-
riodes critiques, particulièrement sur la
zone du Midi. Défaut d'humidité là où les
grains orageux ne séviront pas. Gare la
sécheresse par la suite !

Le nombre de points d'interrogation in-
dique l'importance probable des pertur-
bations.

Faits divers.

Une autruche vient de mourir au Jardin
des Plantes. Le pauvre volatile s'est étran-
glé entre les barreaux de sa cage.

Accident ou suicide ? On l'ignore.

Toujours est-il qu'en faisant son autopsie,
on a trouvé dans son estomac les divers ob-
jets dont l'énumération suit :

Quinze cailloux, dont onze de grosseur
moyenne, sept clous, une épingle de cra-
vate, une enveloppe portant le timbre du
ministère de l'intérieur, treize sous, qua-
torze grains de chapellet, un franc à l'effigie
de Napoléon III, deux petites clefs, un mor-
ceau de mouchoir brodé portant l'initiale
R., une médaille de Léon XIII, en argent,
et une... croix de chevalier.

Quel estomac !...
Ce n'est même plus un estomac, c'est un
musée !

Un petit gommeux, sorti du collège plus

bête et tout aussi ignorant qu'au premier
jour, fait en ce moment son volontariat avec
si peu de bonne volonté qu'on lui flanque,
tout le temps, punitions et corvées.

— Ah ! mais, ah ! mais, disait-il à un
camarade, on veut donc que j'y laisse ma
peau !

— Qu'est-ce qu'on en ferait, lui riposte le
copain, maintenant qu'on ne fabrique plus
de tambours ?

La suppression des tambours faisait dire,
hier, à un lignard assez mauvaise tête et pas
facile à mettre au pas :

— Il n'était pas trop tôt qu'on abolît la
peau d'âne ! Moi, d'abord, ça ne m'allait pas
d'être mené à la baguette !..

Une femme dont le mari s'est noyé acci-
dentellement fondait en larmes :

— Voyons, lui dit une amie, il faut pour-
tant se faire une raison.

— Me faire une raison ! répond la veuve
entre deux sanglots ; vous en parlez à votre
aise, vous. Si on ne retrouve pas le corps,
je ne pourrai jamais me remarier !

Dernières Nouvelles.

Le vote du conseil municipal de Paris
contre M. Andrieux sera annulé par décision
ministérielle.

Le conseil des ministres examinera au-
jourd'hui s'il n'y a pas lieu de faire savoir
aux électeurs, par une note officielle, que
tout bulletin portant le nom de Blanqui sera
considéré comme bulletin blanc.

Le gouvernement a décidé qu'à l'occasion
de la fête nationale du 14 Juillet, un crédit
spécial serait demandé aux Chambres pour
faire accorder une gratification à tous les
employés des services de l'Etat.

Il est aussi question d'un projet d'amnis-
tie générale pour faits politiques, qui serait
accordée, sur la proposition du gouverne-
ment, à l'occasion de la fête du 14 Juillet.

Une dépêche de Lyon, datée d'hier matin,
nous a annoncé en ces termes l'incendie
d'un théâtre :

« Le théâtre des Célestins, celui-là même
qui brûla le 2 avril 1874, a été réduit en
cendres cette nuit, à une heure du matin.

» Ce théâtre avait été complètement re-
construit il y a trois ans ; il était en pleine
prosperité.

» L'incendie qui l'a détruit cette nuit a été
dès le début d'une grande violence et, mal-
gré les secours, les dévouements nombreux,
il ne reste guère de l'édifice que les mu-
raillles.

» Aucun accident grave de personne n'est
à déplorer.

» On ignore jusqu'à présent la véritable
cause de l'incendie. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 26 mai.

Le marché est calme, mais d'une fermeté fort
remarquable après la légère émotion d'hier. Notre
5 0/0 est en vive reprise à 118.80. L'Italien oscille
de 85.75 à 85.60. Le Florin d'Autriche est à 75.50.
Les nouvelles de Londres sont meilleures. Elles
font prévoir ici une liquidation facile qui sera pro-
bablement suivie d'un sérieux mouvement de
hausse.

Les capitaux de placement ont donc raison de se
porter dès aujourd'hui, comme ils le font sur nos
grandes valeurs de crédit. La Banque de Paris est
recherchée à 1,030, le Crédit lyonnais à 942.50, et
la Banque franco-égyptienne à 695. La Banque
d'escompte enregistre de nombreux achats à ses
cours actuels qui offrent aux fonds disponibles
l'occasion d'un placement à plus de 7 0/0. Les ré-
sultats acquis dès l'exercice 1879 montrent toute
la puissance d'action de cette Société.

On demande vivement des obligations du Crédit
foncier, de la Banque hypothécaire et de la Banque
hypothécaire de Suède. Les réalisations qui se con-
tinuent pèsent lourdement sur la Banque parisi-
enne et sur la Rente foncière parisienne. Il est
difficile de croire au maintien des cours actuels.
L'action de la Banque parisienne est retombée de
677.50 à 650.

Il y a des achats sur les actions de la Société ano-
nyme des Zincs français ; on se maintient à 648.75.
C'est absolument inexact que la création de la
Foncière-Vie rencontre de nouvelles difficultés au
conseil d'Etat. Cette prétendue nouvelle étant re-
connue fautive, les cours de la Foncière-Incendie
se relèvent vivement.

On a fait le meilleur accueil aux actions nou-
velles de la Société générale d'assurances.

